

Le Bassin parisien, espace cohérent autour d'une vaste région urbaine

Les déplacements domicile-travail dessinent une organisation des espaces vécus cohérente à l'échelle du Bassin parisien et confortée par les observations faites sur les migrations définitives. On identifie un espace central très important dont l'influence directe s'étend au-delà des limites administratives régionales et dont la présence se fait fortement sentir au-delà encore. Le fonctionnement de cet espace repose sur un hypercentre appuyé sur un ensemble de pôles situés en bordure de l'agglomération. L'aire d'influence de cet ensemble s'étend dans un rayon de 80 km autour de Paris et inclut un réseau de villes avant-postes qui a vocation à structurer la couronne des franges externes. En dépit d'une rupture physique dans le tissu urbain (renforcée par le fait que les villes avant-postes se trouvent de l'autre côté de la ceinture verte entourant la région parisienne), ces villes s'inscrivent donc profondément dans les espaces vécus qui sont sous forte influence parisienne. On trouve ensuite un réseau de métropoles qui jouent un rôle régional important dans la mesure où elles structurent véritablement l'espace qui les entoure.

Paris est une des toutes premières villes mondiales. A ce titre, sa population, ses activités et ses infrastructures ont souvent été comparées à celles des autres villes de son rang, que ce soient Londres, New York ou Tokyo, et les enjeux en terme d'insertion dans le réseau des capitales contemporaines sont considérables. Mais une ville de cette dimension n'est pas qu'un nœud dans un réseau mondial. Elle s'inscrit dans des territoires qui ont leurs logiques propres et le positionnement de la ville mondiale dans son réseau local peut être déterminant pour son rayonnement.

Une métropole est une grande concentration d'hommes et d'activités dont l'espace est organisé suivant une logique commune. L'étalement urbain dessine ainsi de grandes régions urbaines aux contours et aux modes d'organisation flous. Des espaces historiquement monocentriques deviennent polycentriques. Des espaces polycentriques voient leurs trajectoires

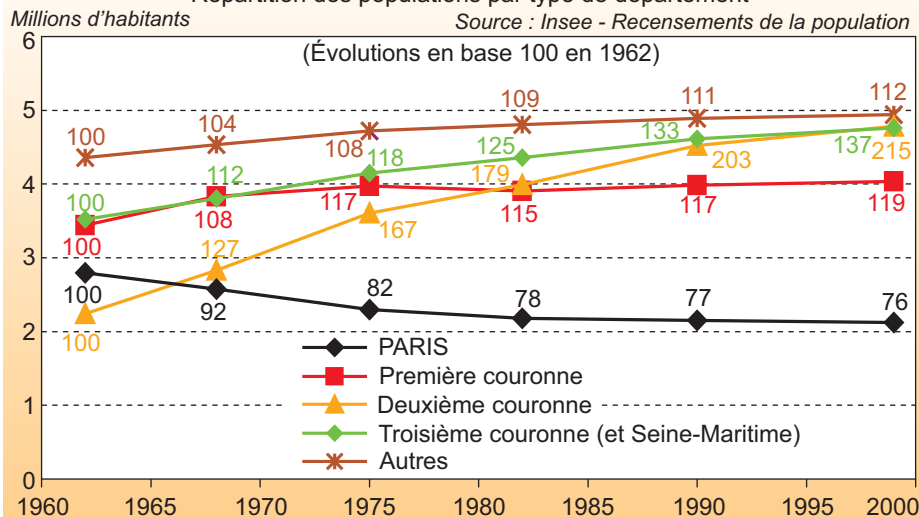
se fondre de plus en plus dans des ensembles uniques. Dans les deux cas, les logiques d'organisation spatiales qui apparaissent dépassent largement le cadre de la simple agglomération ou même de la région urbaine.

L'« hinterland » de Paris

S'interroger sur le caractère métropolitain de l'espace gravitant autour de Paris, ce n'est en effet pas uniquement se demander si l'agglomération parisienne ou son aire urbaine ont déve-

Le desserrement de Paris va de pair avec la diversification de la région parisienne au sens large

Répartition des populations par type de département



Les emplois du Bassin parisien : à Paris et dans les grandes villes

Unité : nombre

Rang	Zone d'emploi	Actifs au lieu de travail en 1999	Aire urbaine	Actifs au lieu de travail en 1999	Aire urbaine (sauf Paris)	Actifs L.T. AU / Actifs L.T. ZE en %
1	Paris*	1 600 815	Paris	5 089 179	Creil**	29,2
2	Nanterre*	760 575	Rouen	203 322	Epernay	50,3
3	Saint-Denis*	389 159	Orléans	155 205	Cherbourg	57,0
4	Boulogne*	361 117	Tours	152 973	Château-Thierry**	58,2
5	Montreuil*	311 068	Caen	144 679	Dreux**	59,2
6	Versailles*	288 494	Le Mans	119 778	Laon	59,9
7	Rouen	276 642	Reims	117 781	Alençon	61,9
8	Créteil*	267 088	Le Havre	113 047	Montargis**	63,6
9	Caen	184 181	Amiens	102 887	Soissons**	67,3
10	Orléans	166 164	Troyes	69 338	Sens**	67,5
11	Orly*	158 366	Chartes**	54 437	Beauvais**	67,6
12	Tours	155 680	Blois	50 445	Compiègne**	68,2
13	Le Havre	132 347	Beauvais**	46 013	Evreux**	68,8
14	Vitry-le-François	130 668	Compiègne**	45 895	Auxerre	69,2
15	Le Mans	129 569	Evreux**	45 440	Blois	71,7

*Zone d'emploi incluse dans la région urbaine de Paris ; ** Ville avant-poste

Source : Insee - Recensement de la population 1999, exploitation principale

loppé des modes d'organisation spécifiques, c'est se demander si la vaste région économique qui l'entoure constitue ou non un espace intégré dont le fonctionnement est imaginé et géré comme un tout. L'étalement des villes, l'éclatement des modèles résidentiels traditionnels (double résidence, navettes de centres à centres et non plus seulement de banlieues à centres), contribuent à troubler la vision traditionnelle de l'espace métropolitain.

Cet espace de plus de 21 millions d'habitants est majoritairement dominé par la capitale qui pèse pour moitié dans ce total. Les autres régions pèsent toutes de 6% (Champagne-Ardenne) à 12% (Centre) du total. Toutefois, l'évolution des populations départementales depuis 1962 montre un net desserrement des habitants hors de la capitale. Les départements dont le taux de croissance est le plus élevé sur la période sont l'Essonne, la Seine et Marne, le Val-d'Oise et les Yvelines, tous situés dans la région Île-de-France et dont la croissance est largement supérieure à la moyenne du Bassin parisien. Suivent juste après l'Oise, le Loiret, l'Eure et l'Eure-et-Loir. La caractéristique de tous ces départements est qu'ils dessinent autour de Paris des cercles concentriques de plus en plus éloignés. La première couronne a ainsi surtout crû entre 1962 et 1975 puis sa population s'est stabilisée à 4 millions de personnes. Les deuxième et troisième couronnes montrent elles une croissance régulière sur l'ensemble de la période les portant toutes deux autour de 4,8 millions d'habi-

tants en 1999, après un léger tassement de leur croissance sur la dernière période. L'ensemble constitué des autres départements présente quant à lui une légère croissance, quasiment nulle depuis 1982.

Les migrations alternantes pour comprendre les espaces vécus

La disproportion observée des populations se retrouve dans la répartition des emplois. Selon ce critère de l'emploi, sur les onze premières zones d'emplois du Bassin parisien qui en compte 101, trois seulement ne sont pas situées dans l'aire urbaine de Paris, Rouen, Caen et Orléans, et aucune n'apparaît dans les cinq premières qui sont toutes dans le centre de la région parisienne (Paris et première couronne de zones d'emplois). Cette dissymétrie apparaît clairement en aires urbaines, puisque Paris compte 25 fois plus d'emplois que le deuxième plus important centre d'emplois, Rouen. Dans cette hiérarchie, il est à noter que seules les grandes villes du Bassin parisien sont présentes en tête de classement. Toutefois, les villes avant-postes que sont Chartres, Evreux, Compiègne ou Beauvais pointent immédiatement après dans l'approche par aires urbaines et se situent au même niveau que certaines grandes villes dans l'approche par zones d'emploi. Ce sont des zones dans lesquelles la densité de l'emploi hors du centre est élevée, même si le centre d'emploi n'est pas forcément très important. Lorsque l'on fait le rapport entre l'emploi de l'aire urbaine et l'emploi dans la zone

d'emploi¹, les dix villes avant-postes (sauf Chartres) ressortent dans les quatorze premières places.

Aux frontières de l'Île-de-France, il y a donc des espaces dans lesquels de nombreux emplois sont localisés en dehors des centres urbains clairement identifiés. Les limites administratives de la région francilienne ne correspondent donc que très partiellement à la réalité fonctionnelle de ces espaces. Cela se perçoit clairement en étudiant les déplacements domicile-travail qui constituent une donnée synthétique du fonctionnement des espaces locaux. En effet, ils sont le résultat d'une géographie des résidents, d'une géographie des emplois et d'une géographie des transports (modes de déplacement, propension à se déplacer et évidemment réseaux de transport). Le seuil utilisé au niveau européen (10% d'actifs au lieu de résidence travaillent dans le centre d'emploi principal) appliqué ici aux zones d'emploi, permet un découpage de ce que l'on appelle la région parisienne.

Une région parisienne distincte de l'Île-de-France

Paris étant excentré en Île-de-France, il n'y a pas d'homogénéité entre la région administrative et la région parisienne. L'ensemble des zones d'emploi dont plus de 10% des actifs vont travailler à Paris déborde ainsi en Picardie. La zone d'emploi Sud-Oise y appartient, mais pas le Sud-Est de la Seine-et-Marne.

Dans cet espace central, la part de l'emploi situé dans les pôles secondaires a crû, renforçant le rôle structurant de ceux-ci dans l'espace métropolitain.

Si l'on considère alors les migrants vers l'ensemble de la région parisienne ainsi définie, un second ensemble de territoire est polarisé : des franges dites externes dans la mesure où elles n'appartiennent pas directement à l'espace central. S'y trouvent les trois zones d'emplois franciliennes qui n'appartiennent pas à la région parisienne (Nemours, Provins et Montereau-Fault-Yonne) ainsi que toutes les zones d'emplois périphériques de la région parisienne (à l'exception du sud-ouest champenois dont seulement 7% des actifs vont travailler dans la région parisienne). Cette couronne de franges externes est donc tout sauf une marge puisqu'elle correspond aux zones centrées sur les villes avant-postes.

¹ Une fois enlevé le cas épineux de Paris qui est la seule aire urbaine à être divisée en plusieurs zones d'emploi.

Des espaces articulés dans un bassin véritablement parisien

Autour du centre de l'agglomération, un vaste espace s'organise. L'approche descriptive présente l'avantage indéniable de fournir des frontières claires. Toutefois, elle ne permet pas de savoir si ces espaces correspondent effectivement à des espaces vécus comme proches par les actifs résidents. En pondérant les navettes de commune à commune par leurs populations actives, on fait ressortir ces attractivités relatives. Quatre types d'espace se distinguent depuis le centre de l'espace vers la périphérie.

Le premier est un espace fortement intégré où les flux sont importants et significatifs en dépit des congestions inhérentes à un espace dense : Paris, centre, pôles. A cet espace doit être adjoind l'ensemble des espaces directement reliés à la capitale, les franges internes.

Le deuxième espace est toujours dans l'orbite de la région parisienne quoique plus indirectement. Il s'agit d'une couronne de centres organisant localement des faisceaux de flux convergents.

Ces pôles locaux correspondent aux villes avant-postes de la région parisienne identifiées précédemment. Leurs relations avec la capitale sont particulièrement fortes, y compris donc lorsque l'on tient compte de la proximité et du poids de celle-ci. Ces relations privilégiées apparaissent également lorsque l'on considère les migrations définitives : les Franciliens sont les plus nombreux à arriver dans ces villes et la région parisienne est la première destination des habitants qui déménagent hors de ces zones.

Le troisième est constitué de grandes villes elles aussi reliées à Paris de façon privilégiée. Elles polarisent également un espace local plus vaste et entretiennent des rapports de proximité avec des villes de rang inférieur. A l'échelle des déplacements domicile-travail, on voit ainsi réapparaître des modes d'organisation de type hiérarchique. L'exemple typique est repérable autour de Caen, mais existe également autour du Mans, de Reims et à une échelle moindre autour d'Orléans. Les seules relations de centre à centre que l'on observe en dehors de la relation à Paris concernent des villes relativement

proches : Orléans-Blois-Tours ou Rouen et Le Havre. A noter que ce type d'organisation est profondément lié à la variable mobilisée : les navettes mettent fortement en valeur les relations de proximité. Les mêmes ensembles interrégionaux se détachent toutefois lorsque l'on considère les migrations définitives, à l'exception notable de la Haute et de la Basse-Normandie. Alors que les espaces locaux sont clairement distincts, les trois agglomérations de

Pour en savoir plus

« Les villes avant-postes, une alternative à de nouvelles villes », Gilli F., *Urbanisme*, à paraître en 2003

« Esquisse du système migratoire du grand Bassin parisien », Gilli F., *Le Bassin parisien*, La Documentation française, 2002

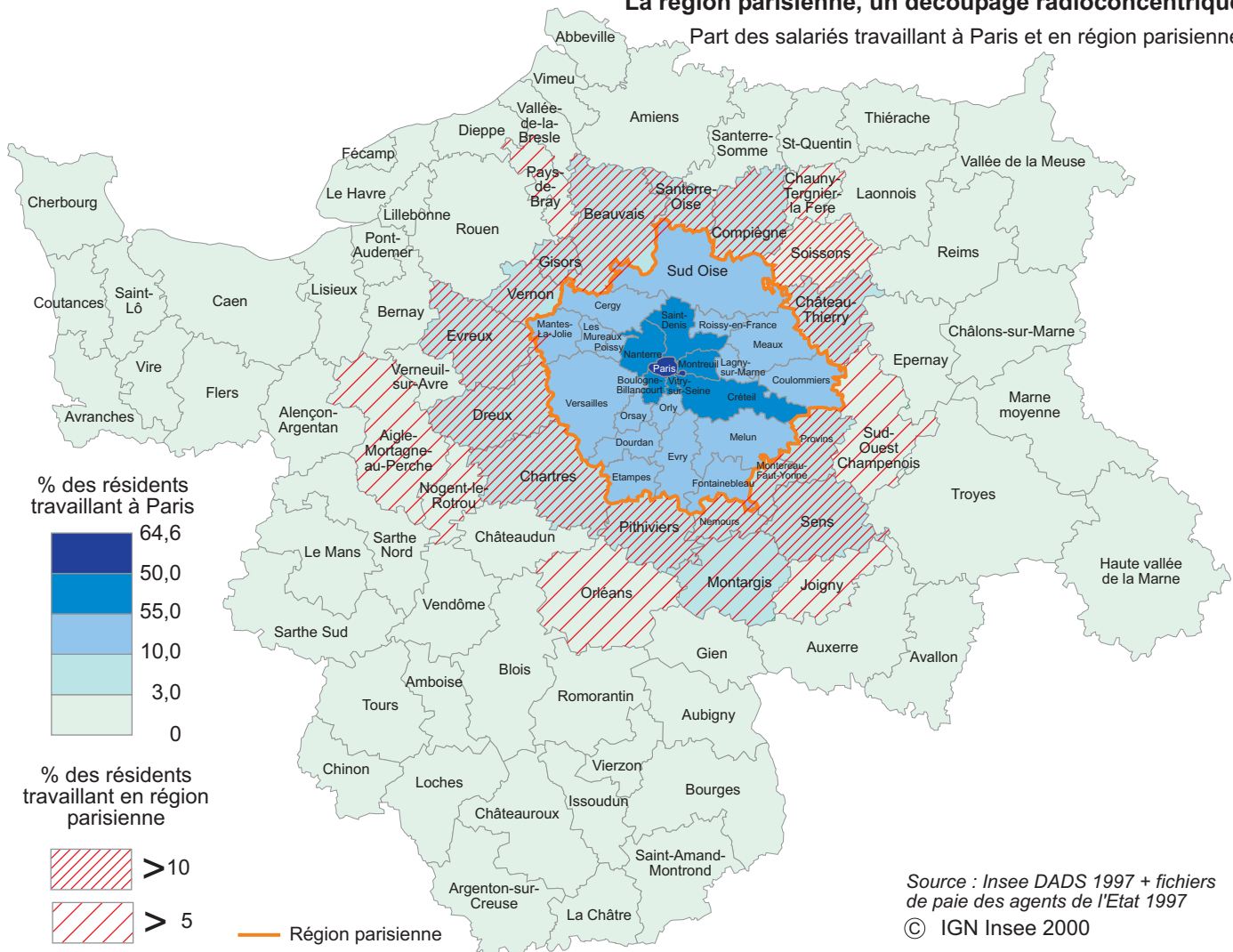
« Projections de population à l'horizon 2030 : une croissance dans la dynamique du Bassin parisien », Evrard A., *INSEE PICARDIE relais* n°102, 2002

« Les déplacements domicile-travail en Picardie : mobilité intense et clivages entre les trois départements », Leroux L., *INSEE PICARDIE Relais* n°103, 2002

« Le système des villes européennes », Cattan N., Pumain D., Rozenblat C. et Saint-Julien T., *Anthropos*, 1999

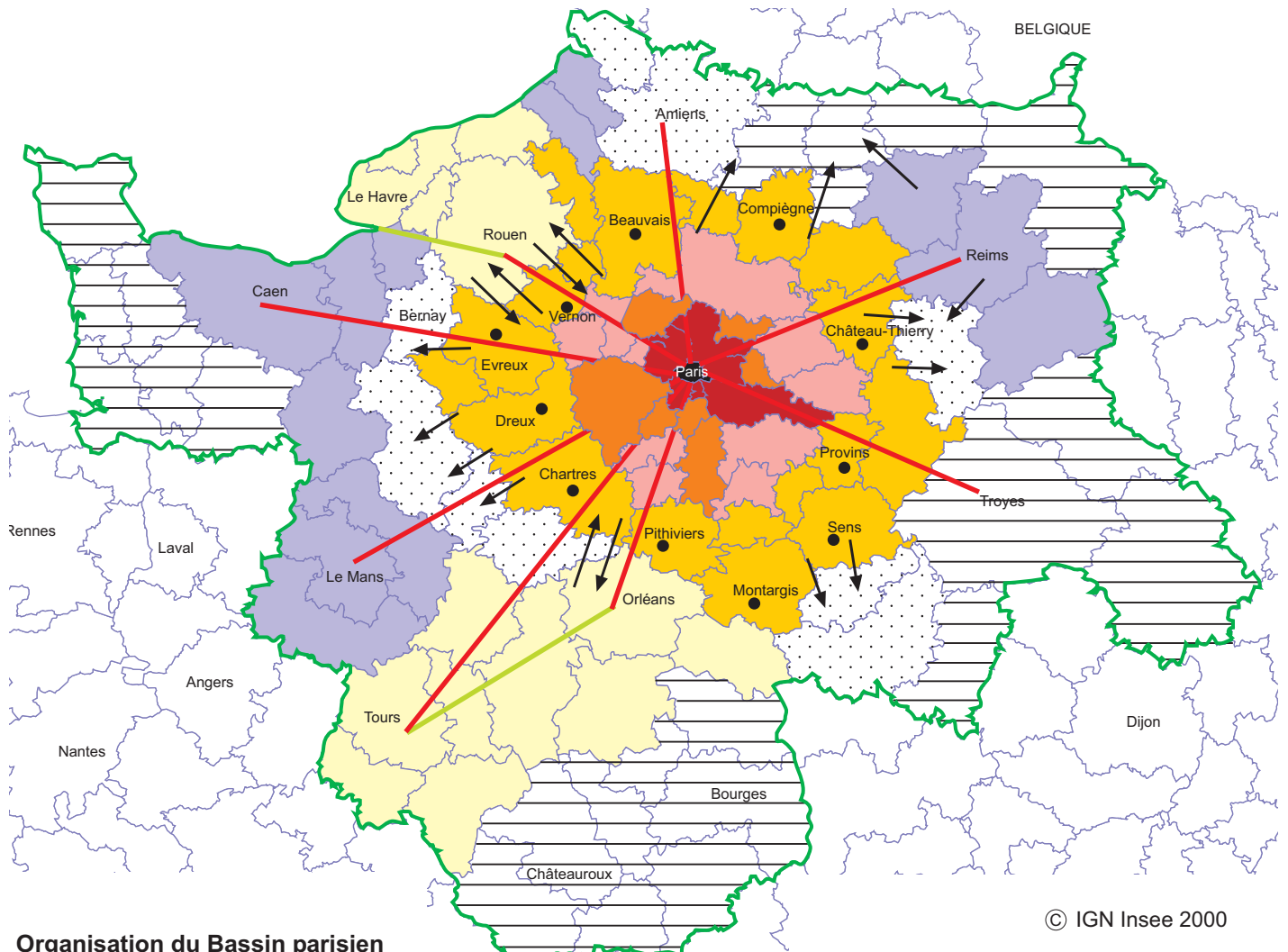
La région parisienne, un découpage radioconcentrique

Part des salariés travaillant à Paris et en région parisienne



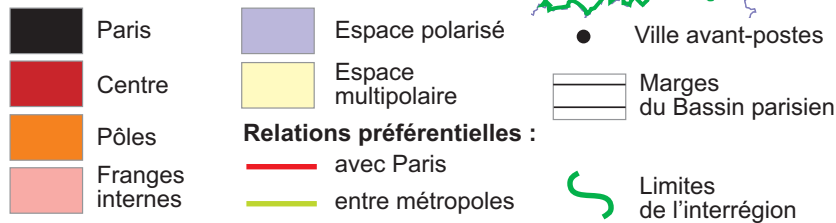
Des sous-ensembles régionaux autour d'une vaste région parisienne métropolitaine

Organisation métropolitaine du Bassin parisien

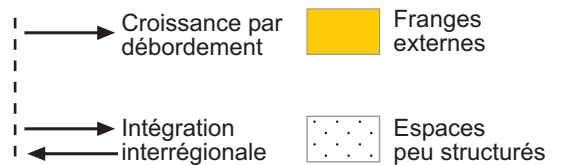


© IGN Insee 2000

Organisation du Bassin parisien



Dynamique des espaces :



Rouen, Caen et Le Havre forment un système de migrations définitives homogène.

Enfin, le quatrième ensemble comprend des espaces faiblement connectés au reste de l'interrégion, les marges du Bassin parisien. On y observe un essoufflement de la polarisation lorsque le Bassin parisien ne se retrouve pas au contact direct d'un autre ensemble interrégional dynamique. Ces marges contiennent une grande ville, Troyes, qui se retrouve comme Amiens dans une position de

grande agglomération au caractère métropolitain diminué.

On observe donc une structure radioconcentrique à deux niveaux autour de la capitale, constituée d'un disque fortement intégré et d'une couronne reliée par l'intermédiaire de portes d'entrée. Au-delà, des espaces s'organisent autour de la majeure partie des grandes villes, à l'exception de Troyes (très faiblement reliée au reste du Bassin parisien) et d'Amiens (fortement reliée à Paris mais ne polarisant qu'une petite zone au-delà de sa

zone propre). Il ne s'agit pas de dire que d'importants flux domicile-travail sont un point positif ou négatif d'un point de vue normatif. Mais d'un point de vue positif, c'est à dire compte tenu des tendances actuelles guidant l'organisation des espaces (étalement et métropolisation), la faiblesse de ces flux est plus le signe d'un manque de dynamisme métropolitain que celui d'une structure multipolaire équilibrée garantissant à chacun un emploi à proximité de son lieu de travail. ■

Frédéric GILLI

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Insee Picardie - Téléphone : 03 22 97 32 00 Télécopie : 03 22 97 32 01

Directeur de la Publication : Jean-Paul FRANÇOIS - Rédacteur en chef : Edwige CROCQUEY

Maquette Insee Picardie - Flashage POLYGRAPHIQUE - Impression YVERT

Dépôt légal : janvier 2003 - ISSN : 0396-3128 - Code SAGE : IPR11262 - N°112 janvier 2003 Prix : 2,20 € -

Conditions d'abonnement :

INSEE PICARDIE Relais (11 numéros) + INSEE PICARDIE Première (11 numéros minimum) 38 €

Insee Picardie 1, rue Vincent Aurioi 80040 AMIENS CEDEX 1 Mèl : ventes-picardie@insee.fr

Bureau d'information : Téléphone : 03 22 91 39 39 - Télécopie : 03 22 97 32 04

© Insee 2003



INSEE
PICARDIE